

S.I.V.S.C.P.
SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION SPORTIVE ET CULTURELLE
DU PLATEAU

Procès-Verbal

COMITE SYNDICAL
Comité syndical du 23 mars 2023 à 19 h

Convocation en date du 14 mars 2023

Nombre de membres : 12

Nombre de membres présents : 8

Présidence : Monsieur René LANNOU

Présents :

. **Bréval** : R. Lannou, M. Abraham, C. Foucault

. **Neauphlette** : P. Prigent, MF Duval

. **ST Illiers-la-Ville** : M. Donias

. **ST Illiers-le-Bois** : A. Delange, E. Chevalier

Absents excusés : J. Chatelain et JL Quesnel/St Illiers-le-Bois

Absent : E. Goton, C Collet/St Illiers-la-Ville

Secrétaire de séance : MF Duval

Annonce d'un nouveau Délégué Titulaire : Eric Goton/St Illiers la Ville

Le Compte-rendu de la réunion du 16 février 2023. **est approuvé à l'unanimité.**

2023-02 : Approbation du Compte de gestion 2022

Monsieur le Président rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif. Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2022 conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à l'unanimité** :

APPROUVE le Compte de Gestion du Receveur pour l'exercice 2022. Ce compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2023-03 : Approbation du Compte Administratif 2022

Vu les écritures du Compte de Gestion 2022 transmis par la Perception de Mantes-la-Jolie coïncidant avec celles du SIVSCP le compte administratif est présenté comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent reporté 2021	3 178.94 €	Déficit reporté 2021	5 913.27 €
Mandats émis	37 731.71 €	Mandats émis	82 533.98 €
Titres émis	37 075.05 €	Titres émis	102 856.49 €
Total : Excédent	2 522.28 €	Total : Excédent	14 409.24 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	16 931.52 €
-----------------------------------	--------------------

Monsieur René LANNOU, Président du SIVSCP, étant sorti de la salle, Mr ABRAHAM est nommé Président de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :
APPROUVE le Compte Administratif 2022

2023-04 : Affectation du résultat

Après avoir constaté :

- Un excédent de fonctionnement 2022 : 2 522.28 €
- Un excédent d'investissement 2022 : 14 409.24 €
- Aucun Reste à Réaliser (RAR) : 0

L'affectation de résultats sera le suivant :

R001/Excédent d'investissement	: 14 409.24 €
R1068/Investissement	: 0 €
R002/Excédent de fonctionnement	: 2 522.28 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :
APPROUVE l'affectation de résultats tel que proposée ci-dessus

2023-05 : Vote du Budget Primitif 2023

Le vote est ajourné jusqu'au 30 mars prochain dans l'attente d'un recalcul de la participation communale majoré de 25 %. L'objectif est de contribuer à un projet d'investissement conséquent dans l'avenir tel que l'installation de gradins extérieurs.

2023-06: Travaux: Installation d'un éclairage

Vu l'intérêt d'installer un éclairage solaire pour accéder au Stade à la fois pratique et économique
Vu la consultation effectuée
Vu l'exposé de Mr le Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

APPROUVE l'installation d'un éclairage solaire pour accéder au Stade

AUTORISE Mr le Président à régler la facture n°08237 présentée par l'entreprise Magny Electricité Générale

DIT que la dépense d'un montant de 2 904.00 € TTC sera imputée à l'article 21351 – Opération Eclairage solaire/accès au Stade

2023-07 : Travaux : Installation d'une porte et deux serrures aux Vestiaires

Vu la nécessité d'installer une porte et deux serrures aux Vestiaires
Vu la consultation effectuée
Vu l'exposé de Mr le Président

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

APPROUVE l'installation d'une porte et de deux serrures aux Vestiaires

AUTORISE Mr le Président à signer le devis n°2023/143 présenté par l'entreprise Serrurerie Miroiterie Vitrierie PERADOTTO (SMVP) à Villiers-en-Désœuvre d'un montant de 2 568.00 € TTC et à régler la facture à l'issue du chantier

DIT que la dépense sera imputée à l'article 21351 – Opération Travaux

INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

- **Nettoyage des Vestiaires** : l'entreprise Brille Services à Buchelay sera contactée pour suppléer l'absence de l'agent d'entretien en congé maladie jusqu'au 30 avril prochain

- **Casse de 3 lisses** : La Fédération Française de Football n'imposant pas ce type d'installation, elles ne seront pas remplacées. Il est à signaler qu'elles n'étaient pas aux normes.

- **Projet d'engazonnement synthétique du terrain d'entraînement** : le coût est estimé à environ 800 000 €. La CCPIF serait partie prenante.

N'ayant plus de question en instance, la séance est levée à 20 h 20.

FEUILLET DE CLOTURE

SIVSCP

Convocation en date du 14 mars 2023

Présidence : Monsieur René LANNOU

Présents

- . **Bréval** : R. Lannou, M. Abraham, C. Foucault
- . **Neauphlette** : P. Prigent, MF Duval
- . **ST Illiers-la-Ville** : M. Donias
- . **ST Illiers-le-Bois** : A. Delange, E. Chevalier

Absents excusés : J. Chatelain et JL Quesnel/St Illiers-le-Bois

Absent : E. Goton, C Collet/St Illiers-la-Ville

Secrétaire de séance : MF Duval

LISTE DES DELIBERATIONS :

- 2023-02 : Approbation du Compte de Gestion 2022
- 2023-03 : Approbation du Compte Administratif 2022
- 2023-04 : Affectation de résultat
- 2023-05 : Délibération ajournée
- 2023-06 : Travaux : Installation d'un éclairage
- 2023-07 : Travaux : Installation d'une porte et d'une serrure

Président de séance
René LANNOU

Secrétaire de séance
Marie-Françoise DUVAL

